FONDE EN 1891

LE NUMERO 20 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Samedi 30 Mai 1925

LE NUMERO 20 CENTIMES

Bureaux : 20, Grande Place. ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

OPINIONS ECONOMIQUES

L'organisation :: du Travail ::

Le problème de l'organisation du travail est peut-être le plus important de ceux qui retiennent l'attention des municipalités de gauche, des socialistes et des républicains avancés.

A Lille, durant la période de 1919 à 1925, des résultats tangibles ont été obtenus par la municipalité socialiste.

L'enseignement technique, l'apprentissage, le développement des cours de perfectionnement pour les apprentis, les jeunes artisans et employés ont été largement développés. L'idée d'une Université du Travail a été lancée. Elle fait son chemin et sa réalisation est proche.

Placement des chômeurs et des sans-travail, emploi rationnel de la main-d'œuvre étrangère ont été l'objet de soins constants de la part des édiles lillois.

Le « gros œuvre » est commencé, mais l'édifice n'est pas achevé. Je prépare divers projets que je soumettrai bientôt à l'examen de l'Assemblée municipale.

Il faut élever, grâce aux différentes formes d'enseignement, le peuple au niveau qui lui doit revenir, qui lui est dû de par l'importance de son rôle.

Une organisation du travail qui serait préparée rationnellement augmenterait la valeur de l'ouvrier.

Enseignement technique et travail doivent se combiner, s'entr'aider pour faire de l'ouvrier l'agent supérieur de toute production.

Notre rôle est de préparer la transformation de la société actuelle. La tâche est énorme, mais elle ne nous effraie pas.

Ch. SAINT-VENANT,
Adjoint au Maire de Lille.
Député du Nord,

Pour les Verriers

La Conférence internationale du Travail impose un arrêt hebdomadaire de 24 heures dans les industries à bassins

Lors de sa précédente session, la Conférence Internationale du Travail avait adopté cette convention provisoire concernant l'arrêt hebdomadaire de vingt-quatre heures dans les verreries à fours à bassins :

« Dans ces établissements, il sera observé un arrêt de vingt-quatre heures consécutives par semaine, le dimanche ou tout autre jour consacré au repos hebdomadaire par la législation, la tradition ou les usages du pays. »

L'avant-propos prévoyait des dérogations à cette règle générale pour les travaux à continuer nécessairement, pour des motifs d'ordre technique ou économique, et afin d'assurer l'activité normale de l'entreprise, les jours ouvrables.

Il stipulait en outre :

« Les ouvriers employés aux travaux autorisés le jour du repos collectif devront bénéficier, individuellement ou par équipes, d'un repos hebdomadaire comprenant au minimum vingt-quatre heures consécutives, en conformité de ce qui est prévu par la loi de 1921 pour les établissements industriels. »

Par les soins du Bureau International du Travail, les Gouvernements faisant partie de cet organisme, furent invités à présenter des observations ou amendements, avant la réunion de la Conférence tenue en ce moment à Genève.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Etat libre d'Islande adressèrent à Albert Thomas des communications ne marquant aucune opposition au projet, mais demandant, pour certains points, des précisions et présentant des suggestions.

L'Allemagne estime qu'il serait opportun de fixer une période transitoire pour l'entrée en vigueur des dispositions de la convention et de tenir compte, avant son application, des transformations techniques actuellement opérées dans l'industrie du verre à vitres.

Le Ministre du Travail de la Grande-Bretagne écrit : « En ce qui concerne l'arrêt hebdomadaire de 24 heures dans les verreries à bassins, je suis chargé de déclarer que le Gouvernement britannique envisage avec sympathie l'objet de cette proposition, qui est notamment d'assurer un repos hebdomadaire suffisant aux ouvriers employés dans ces industries, mais à son avis le projet adopté à Genève en 1924 donne lieu à de graves objections.

» En premier lieu, je dois faire remarquer que la proposition d'après le travail et, en conséquence les machines doivent être arrêtées le Dimanche n'est pas nécessaire pour atteindre le but visé, qui est d'accorder à chaque travailleur, et non aux machines, une période de repos.

En second lieu, dans une industrie comme celle de la verrerie, occasionnant une vive concurrence internationale, il apparaît nécessaire d'accorder à chaque Etat le droit d'autoriser des dérogations étendues. »

A la suite de ces observations l'Angleterre propose au texte voté l'an dernier à Genève l'amendement suivant :

« Tout ouvrier travaillant dans une verrerie à bassins bénéficiera d'un repos hebdomadaire comprenant au minimum 24 heures consécutives, dans la mesure du possible, ce repos sera accordé le dimanche. Des dérogations pourront être autorisées après consultation des organisations patronales et ouvrières. »

Le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Etat libre d'Islande a répondu en ces termes à la demande d'Albert Thomas : « De l'avis de mon Gouvernement, on ne peut pas s'attendre à ce que les petites nations, dont l'industrie du verre doit se défendre, ratifient la Convention de Genève tant que les pays où cette industrie présente une importance considérable n'auront pas accepté les conditions imposées. »

Les autres Gouvernements affiliés au Bureau International du Travail, n'ont présenté aucune objection à la réforme réclamée l'an dernier par la Conférence de Genève et lui donnent leur entière adhésion.

L'Afrique du Sud se plaît à faire remarquer que les dispositions de l'avant-projet de convention sont déjà existantes dans ce pays.

Les autres nations ne voudront assurément pas être en retard et l'exemple sera suivi, d'un accord unanime, pour le bien-être des producteurs du verre.

La question de concurrence commerciale ne saurait prévaloir contre la santé et les impérieuses obligations sociales de conservation d'existence de valeureux travailleurs soumis journellement à une besogne pénible et exténuante, dans une atmosphère surchauffée, entassant des morts prématurées.

E. POLVENT.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Soc. gens de lettres organise pour 8, 9 et 10 juin, fêtes honneur littérature belge.

Cherbourg. — Mrs Wilson, veuve ex-président est arrivée. Elle voyage incognito.

Lyon. — Louis Ripert, condamné 10 ans travaux forcés pour désertion et intellig. avec l'ennemi.

Par 537 voix contre 29 la Chambre fait confiance au Gouvernement

Elle repousse toute politique coloniale de conquêtes et invite le Gouvernement à faire la paix au Maroc dès que les circonstances le permettront

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Les débats sur le Maroc qui durent depuis trois jours se sont terminés hier, par l'adoption d'un ordre du jour de confiance dont la rédaction avait donné lieu à de laborieux pourparlers entre le gouvernement et les membres du groupe socialiste insuffisamment renseignés sur certains points de la politique de M. Painlevé.

La discussion s'est poursuivie presque continuellement dans le calme et la correction. Toutefois, un incident très vif mit aux prises Evrard, député du Pas-de-Calais, avec M. André Berthon. Notre ami ayant pris place sur son banc, réservé paraît-il aux communistes, se fit reprocher par l'avocat moscoutaire d'occuper une place qui n'était pas la sienne.

La réponse ne se fit pas attendre et M. André Berthon se fit jeter à la face quelques vérités, entre autres que ce n'était pas à l'avocat d'Abd-el-Krim, de reprocher aux autres de ne pas être à leur place.

De vives protestations répondirent seules à cette observation, M. Barthe étant intervenu l'ordre revint à nouveau.

On entendit M. Malvy préciser le sens de sa mission en Espagne.

M. Cachin lui succéda pour se livrer à une de ses longues diatribes dont les orateurs de son parti sont coutumiers.

Renaudel prit la parole pour demander au Gouvernement de préciser sa politique marocaine et M. Briand, dans une remarquable improvisation, apporta à la tribune des éclaircissements qui donnèrent satisfaction à tous, sauf aux communistes qui furent une fois de plus, très sérieusement douchés.

La partie était gagnée et le vote de l'ordre du jour affirma un gros succès pour le Gouvernement.

La Séance

Paris, 29. — La Chambre a consacré sa séance d'aujourd'hui à la suite de la discussion des interpellations sur le Maroc.

Le Président donne lecture du nouveau texte de l'ordre du jour de MM. Cazals, Paul Morel, Jean Locquin et Candace.

La droite et le centre pour bien marquer que les modifications apportées au texte d'hier sont tout à fait de leur goût les applaudissent et applaudissent le tout.

Les gauches applaudissent aussi d'ailleurs.

M. Malvy proteste

La parole est à M. MALVY. Celui-ci tient à rectifier les assertions apportées à la tribune par MM. Berthon et Doriot, députés communistes.

M. MALVY : Je ne laisserai pas dénaturer le caractère des entrevues que j'ai eues avec le roi d'Espagne et le général Primo de Rivera. Les insinuations de M. Doriot d'après lesquelles j'aurais sauté sur le feu de la guerre et j'aurais coiffé le sous-sol rifain donné la vie de nos soldats, sont odieuses.

M. MALVY déclare qu'il a au contraire travaillé à faire cesser l'effusion de sang.

Le Gouvernement veut une paix durable

Le ministre des Affaires étrangères M. BRIAND lui succède. Il établit que la France a eu jusqu'à présent une attitude purement défensive. Des tribus pacifiques ont été pillées, nos postes de protection encerclés. Pouvions-nous abandonner ces populations ?

M. BRIAND fait le tableau du Maroc avant l'occupation française, alors que les tribus étaient régulièrement razziées, et du Maroc civilisé par nous avec ses chemins de fer et ses routes.

M. BRIAND : Comme M. le Président du Conseil l'a dit hier avec son cœur généreux, les Rifains étaient autrefois les amis des Français. Ils travaillaient chez eux : ils ont été trompés et lancés contre les Français.

Mais, les idées de paix le gouvernement français en est rempli. Quand, hier, le Gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas causer avec Abd-el-Krim, il entendait dire qu'il ne rechercherait pas une paix précaire, mais une paix durable qui nous mette à l'abri du retour de tout événement de guerre. (Vifs applaudissements).

S'il y a la possibilité d'une paix immédiate, nous n'hésiterons pas.

Pas de politique d'annexion

M. BRIAND déclare que nous ne dépasserons pas notre zone. La France n'a aucune idée impérialiste, dit-il.

M. BRIAND : Nous ne voulons pas que le sang de nos soldats retombe sur nous en responsabilité et la pensée qu'après l'effroyable guerre il y a encore des hommes qui meurent là-bas, tourne nos idées constamment vers la paix, mais nous devant avant tout dégager nos soldats et les tribus qui nous sont soumises. Nous devons écarter le danger.

M. Briand est applaudi par la presque unanimité de la Chambre.

L'ordre du jour de confiance est voté à la presque unanimité

M. Louis MARIN, au nom de l'opposition vient ensuite déclarer que ses amis et lui voteront l'ordre du jour déposé par les radicaux et les socialistes.

Au nom des socialistes, COMPERE-MOREL annonce que ses amis et lui voteront l'ordre du jour qui condamne la politique impérialiste et de conquête.

M. PAINLEVE déclare que le Gouvernement accepte et n'accepte que l'ordre du jour de M. Cazals et de ses amis, et qu'il pose la question de confiance sur la priorité de cet ordre du jour.

La priorité est mise aux voix.

La priorité de l'ordre du jour Cazals est votée par 537 voix contre 29 (Applaudissements sur tous les bancs).

En voici le texte :

« La Chambre, fidèle à la politique de paix que le pays a si fortement affirmée le 11 mai 1924, et qu'il vient à nouveau de confirmer les 3 et 10 mai 1925, décidée à assurer la sécurité des troupes des territoires et des tribus placées sous notre protectorat par les traités internationaux ; résolument opposée tout à la fois au nom des droits humains et de l'intérêt national à l'impérialisme colonial de conquête et d'aventure, approuve les déclarations du Gouvernement, lui fait confiance pour réaliser, dans ces conditions et dès qu'elles seront remplies, la paix au Maroc; envoie son salut reconnaissant aux vaillantes troupes métropolitaines et indigènes qui défendent l'œuvre de la France et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

L'ordre du jour au fond est adopté à mains levées à la presque unanimité.

La séance est ensuite levée

Séance mercredi (Suite de la propriété commerciale).

Le Gouvernement demande 31.700.000 francs de crédits pour la campagne du Maroc

Paris, 29. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le projet portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires ouverts pour les dépenses militaires du Maroc, au titre de l'exercice 192.

Le Gouvernement indique que le développement des opérations et l'envoi de renforts entraînent des dépenses qui n'avaient pu être prévues lors de la préparation du budget et dont le montant ne saurait faire actuellement l'objet d'évaluations précises. Aussi le projet n'a-t-il pour but que d'assurer jusqu'au 1er juillet le fonctionnement des services administratifs, compte tenu des opérations du Maroc. Le Gouvernement demandera ultérieurement aux Chambres de bien vouloir ajuster le budget de 1925 aux nouveaux besoins résultant de la situation actuelle.

L'ensemble des crédits additionnels demandés s'élèvera à 31.700.000 francs ainsi décomposés : Transports, 6 millions ; Etablissements de l'artillerie, 5 millions ; du génie, 500.000 francs ; remonte, 6 millions ; alimentation des troupes, 6 millions ; fourrages, 5.300.000 francs ; chauffage et éclairage, 200.000 francs ; carburants et ingrédients pour automobiles et avions, 1.700.000 francs ; hôpitaux, un million.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau, nuageux se couvrant, avec nouvelles pluies suivies d'éclaircies et d'averses ; vent de sud-ouest 5 à 13 mètres. Température minimum 8°.

La Guerre au Maroc

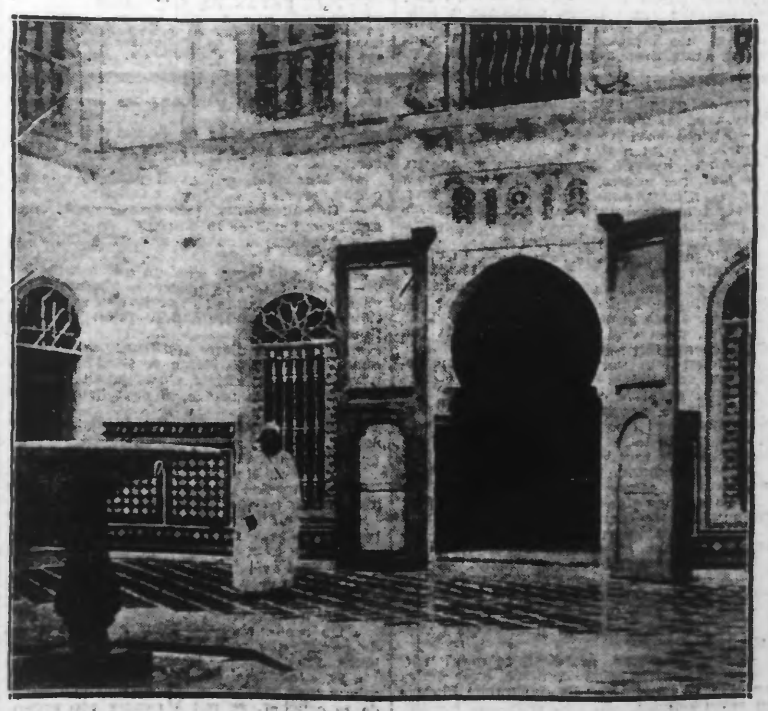

LE PALAIS D'EL-RAISOULI QUI A ÉTÉ PRIS PAR NOTRE ENNEMI ABD-EL-KRIM. CE PALAIS RENFERME D'IMMENSES RICHESSES (Wide World Photos)

Jackie Coogan nourrice sèche

(Wide World Photos)

Voici le jeune Jackie chantant une berceuse à son jeune frère Robert qui a l'air assez satisfait de cette musique

L'allocation temporaire des ouvriers mineurs

Les représentants des houillères réservent leur réponse

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

MM. Pierre Laval, ministre des Travaux publics et Durafour, ministre du Travail, assistés de M. Guillaume, directeur général des Mines ; Picquenard, directeur du Travail, ont reçu hier, à la fin de l'après-midi, les représentants du Comité central des houillères.

D'après la note officielle communiquée après la conférence, les ministres se sont entretenus avec eux, des mesures qu'envisage le Gouvernement pour parer aux effets de la crise charbonnière qui sévit dans les pays voisins et menace de s'étendre aux mines françaises.

MM. Pierre Laval et Durafour ont exprimé l'espoir que quelques-unes tout au moins de ces mesures pourront intervenir avant la fin du mois de juin.

Ils ont demandé aux représentants du Comité s'il ne serait pas possible aux exploitants de différer jusqu'à cette époque les décisions à prendre au sujet du retrait de l'allocation temporaire consentie au début de l'année.

Les représentants du Comité n'ont pas dissimulé aux ministres que les mesures envisagées, si elles peuvent atténuer l'aggravation de la crise, ne sont pas de nature à y mettre fin.

Ils ont toutefois promis de transmettre aux dirigeants des divers bassins le désir du Gouvernement et de demander à ceux-ci d'examiner dans le plus bref délai possible la suite à y donner.

A l'issue de cette réunion les personnalités officielles qui y ont pris part, ont insisté auprès de nous pour qu'aucune information ne soit donnée en dehors de ce communiqué ; toute indication prématurée risquant de compromettre la bonne marche des pourparlers.

Le pacte européen occidental

Un accord s'annonce entre Paris, Londres et bientôt Berlin

Londres, 29. — Le « Times » écrit que les négociations pour un pacte européen occidental avancent rapidement.

Il est probable que le gouvernement français sera en mesure, à la suite des échanges de vues avec Londres, d'envoyer très prochainement une réponse conciliante aux propositions de l'Allemagne. Ce sera naturellement une réponse française et non pas une réponse alliée.

Toutefois, les vues de la France et celles de l'Angleterre s'accordent sur le principe fondamental. Cependant, il y a des détails qui sont importants pour la France et n'intéressent pas directement l'Angleterre. Celle-ci en effet, est partiellement en dehors de l'Europe. Elle ne peut pas admettre un protocole général comme celui de Genève ; mais elle accepte le principe d'un pacte occidental.

Les bruits qui ont couru au sujet de divergences de vues à ce sujet, au sein du cabinet — empreints, soit dit en passant, d'une forte exagération, — sont absolument dépourvus d'importance. Tout indique qu'on découvrira une formule générale d'accord avec Berlin au sujet de la sécurité.

Une zone neutre séparerait la France et l'Allemagne

La note au sujet du désarmement et de l'évacuation de Cologne, note dont les termes sont, maintenant fixés et qui est très raisonnable, sera probablement envoyée dans le courant de la semaine prochaine. On connaît les offres du gouvernement allemand.

Le « Times » en donna ainsi l'analyse. Il s'agirait d'établir entre l'Allemagne et la France une zone neutre qui, avec l'appui des Allemands neutres serait infranchissable pour les deux pays.

On pense dans les milieux anglais influents que l'Angleterre, en donnant sa garantie à un arrangement de cette nature, contribuerait à assurer à la France sa sécurité, d'autant mieux que la garantie britannique serait plus nette et constituerait un engagement plus durable que l'occupation temporaire de la Rhénanie par les Alliés.

L'Allemagne répare, dit la C. D. R.

Paris, 29. — La C. D. R. a tenu ce matin sa séance plénière mensuelle. A l'ordre du jour figurait en particulier la réponse à faire à la lettre de la Conférence des Ambassadeurs, en date du 27 mai, demandant à la C. D. R si « à la date de ce jour, l'Allemagne s'acquitte fidèlement de ses obligations de réparations telles qu'elles sont actuellement fixées ». La C. D. R. a répondu affirmativement.

Où peut se cacher l'assassin du cheminot lillois ?

Des policiers croient connaître l'homme qui, mystérieusement, vint regarder le cadavre de Bocquet

Après huit jours de patientes, de laborieuses recherches, le résultat espéré n'est toujours pas obtenu !...

L'auteur du crime de la Cour du Lion d'Or court toujours, ou du moins, se cache savamment, échappant à toutes les enquêtes, à toutes les investigations.

Aucun doute ne subsiste cependant. Il y a au moins **deux personnes qui ont assisté à la scène tragique : un homme et une femme.**

L'assassin d'abord, puis la femme, son épouse ou sa maîtresse.

Un cadavre se trouve entre ces deux personnes.

Quelle vie terrible doit mener ce couple désuni, aujourd'hui complice ! Quel poids formidable à porter pour le reste de l'existence ! Quel hallucinant secret à garder !

Peut-on croire qu'un jour ne viendra pas, où l'un ou l'autre des acteurs du sombre drame, finira par parler, par s'écrouler sous le poids du remords, par reprocher à l'autre l'acte criminel commis, en un mot, **par se trahir ?...**

Nous ne le croyons pas !

Si le crime avait été commis par une seule personne, sans aucun témoin, par pure vengeance, on pourrait peut-être désespérer. Tel n'est pas le cas cependant, — et le prochain avenir peut réserver bien des surprises.

En attendant, les recherches se poursuivent activement, très activement même, nuit et jour, sans trêve ni repos.

Malgré les premiers résultats négatifs constatés, le dernier mot n'est pas encore dit. Qui sait si demain n'apportera pas des surprises ?

La victime n'avait pas " d'intimes " connus

Les premiers résultats des enquêtes pouvaient amener à croire que le cercle des recherches devait se borner aux fréquentations habituelles de la victime.

C'est parmi les « intimes » du cheminot et de sa femme, disait-on même, qu'on doit, peut-être avec chance de succès, trouver l'assassin.

Quelles étaient donc les relations de la malheureuse victime ?

Nous avons interviewé, une fois de plus, sa pauvre veuve. Voici ce qu'elle nous a répondu, brisée par le chagrin :

« J'ai déjà dit répété que nous ne fréquentions personne. Nous n'avions pas d'« intimes ». Mon mari n'aimait que son intérieur. Il travaillait comme moi, nous n'avions donc pas le temps de recevoir, d'entretenir des fréquentations avec des amis ou des voisins.

Mon mari sortait parfois en semaine, mais toujours pour des courses motivées (et ce disant, Mme Bocquet nous montre plus de vingt convocations signées de secrétaires de syndicats connus, ou du secrétaire de la Bourse du Travail).

Toujours, lorsqu'il sortait il rentrait tôt, très tôt même, vers 8 heures, 8 h. 1/2 ou 9 heures. Souvent, j'étais couchée quand il arrivait, car je devais me trouver chaque matin de bonne heure au travail ».

Au revoir... ma fille !

« Le soir du crime, il me dit de laisser la porte ouverte.

« — Je rentrerai peut-être un peu plus tard que de coutume, dit-il. En laissant la porte ouverte, tu ne devras pas te lever ». Puis, après m'avoir embrassée, il ajouta : Au revoir... ma fille ! » Et il partit.

Aujourd'hui encore, ces dernières paroles de mon malheureux Victor, me me paraissent nullement anormales. Il était rare, très rare, que mon mari rentrât après 10 heures. Ce qu'il appelait rentrer tard, c'était rentrer après cette heure ».

Aucun indice ailleurs

« Du côté de nos deux familles, je ne trouve pas non plus le moindre indice permettant d'aider aux recherches. Bien que nous fréquentant peu, nous sommes tous très unis. Nous allions passer nos heures de loisir, le dimanche notamment, chez ma sœur, Mme Chaussinard, qui habite dans la même rue, près d'ici, ou c'était le contraire qui se produisait. C'est tout.

« Dans notre entourage, je ne trouve donc pas plus qu'ailleurs, **absolument rien qui puisse, si peu que ce soit, contribuer à éclaircir, l'insondable mystère** ! »

Encore une piste ?

Le bruit avait couru, hier aussi, qu'une dispute, suspecte, avait éclaté quelques jours après le crime, dans un ménage, non loin du domicile de Bocquet.

Les détails donnés pouvaient paraître assez significatifs. Nous nous sommes donc livré à une enquête, de laquelle il ressort que le ménage en question n'avait aucune relation avec la victime.

Les premiers témoignages que nous avons recueillis semblent, d'autre part, établir que le couple, est, le soir du crime, rentré de bonne heure au domicile commun.

Malgré tout, les renseignements donnés semblent devoir être sérieusement contrôlés.

La police à l'œuvre

Continuant avec méthode et patience, l'enquête dont l'a chargé M. Dufayet, juge d'instruction, M. Perny, chef de la sûreté, a entendu hier de nouvelles personnes, susceptible d'apporter un peu de clarté dans la sombre affaire de la cour du Lion d'Or.

La première qui fut interrogée, est un garçon coiffeur, ami des tenanciers de l'établissement de l'estaminet Sainte-Cécile. Le vendredi 22 mai, jour du crime, il quitta ceux-ci vers 22 h. 30, a-t-il dit, — c'est à ce moment là que Bocquet fut assassiné — et l'établissement fut fermé derrière lui, a-t-il prétendu.

On doit cependant noter, que l'un des locataires de l'estaminet Sainte-Cécile, lequel locataire certifie avoir entendu les appels au secours de Bocquet, prétend qu'après ces appels, la tenancière de l'estaminet appela à grands cris, sa chienne qui divaguait dans la rue et so nomme « Miss ».

Or, la cabaretière, non seulement dit n'avoir rien entendu d'anormal mais elle certifie encore qu'au moment du crime elle venait de se mettre au lit.

Il y a vraisemblablement dans tout ceci une confusion d'heure et peut être a-t-il suffi d'une horloge marchant mal pour que certaines personnes en arrivent à faire involontairement, des déclarations erronées.

" L'homme à la casquette "

Afin d'obtenir de plus de précisions possibles, le chef de la Sûreté, a entendu à nouveau M. D..., maître d'internat au Lycée Faidherbe.

M. D... est l'un des deux témoins, qui de leur chambre, entendirent les appels tragiques de Victor Bocquet, et se mirent aussitôt à leur fenêtre afin de s'enquérir de ce qui se passait.

M. D... est aussi la personne qui nous a confié que, vers 23 heures, soit à peu près 30 minutes après le crime, un homme coiffé d'une casquette qui lui parut être de couleur grise, était venu examiner, à la lueur d'un briquet le cadavre du cheminot, puis s'était ensuite retiré, lentement.

Aujourd'hui, M. D... ajoute que le veston de cet étrange contemplateur était orné de boutons brillants et que l'homme en question, de taille moyenne et de forte carrure, lui parut être âgé d'une cinquantaine d'années.

Ceci a incité les enquêteurs à poser à l'un des six locataires de l'estaminet de Sainte-Cécile, M. T... wattmann, à la Compagnie des tramways de Lille et de sa banlieue, les questions jugées par eux indispensables.

M. T... a répondu aux policiers — comme il nous l'avait fait la veille — que le vendredi 22 Mai, il était rentré chez lui vers 22 h. 40, soit environ dix minutes après le crime et qu'il avait regagné son logement en passant comme de coutume, par la petite porte s'ouvrant sur la cour du Lion d'Or dont il possède une clef, ainsi d'ailleurs que la plupart des locataires.

— Et vous n'avez rien entendu ni aperçu de suspect, lui a-t-on demandé avec insistance ?

— Rien, absolument rien, a répondu placidement le wattmann, sans cela je serais venu aussitôt avertir la police.

Cette explication qui peut paraître vraisemblable, attendu que la rigole dans laquelle était étendu Bocquet, se trouve à peu près à 7 ou 8 mètres de la porte en question, n'a cependant point l'agrément des policiers enquêteurs.

D'aucuns, parmi eux, pensent en effet, que c'est bien M. T... qui fut aperçu se penchant sur le cadavre de Bocquet, mais que le wattmann pour une raison peut être puérile ne veut pas l'avouer.

Celui-ci se défend énergiquement. Il n'a peut être pas tort.

Lors de leur première déclaration, les maîtres d'internat avaient dit avoir aperçu « l'homme à la casquette grise » se penchant sur le cadavre vers 11 heures. M. T... est rentré à 10 h. 40. Il avait regardé l'heure à sa montre avant de rentrer, dit-il.

Alors ? Rien ne dit que M. T... est l'homme à la casquette grise !

En tout cas toutes ces précisions n'ont pas encore amené l'arrestation du coupable.

Où peut donc bien se cacher l'assassin du cheminot lillois.

A un correspondant bénévole

L'auteur de la lettre que nous avons reçue hier, se terminant par cette phrase : **« et vous aider à venger la mémoire du camarade Bocquet »** est prié de nous transmettre le plus tôt possible, les renseignements complets qu'il se charge de recueillir.

LE NORD AUX ARTS DÉCORATIFS

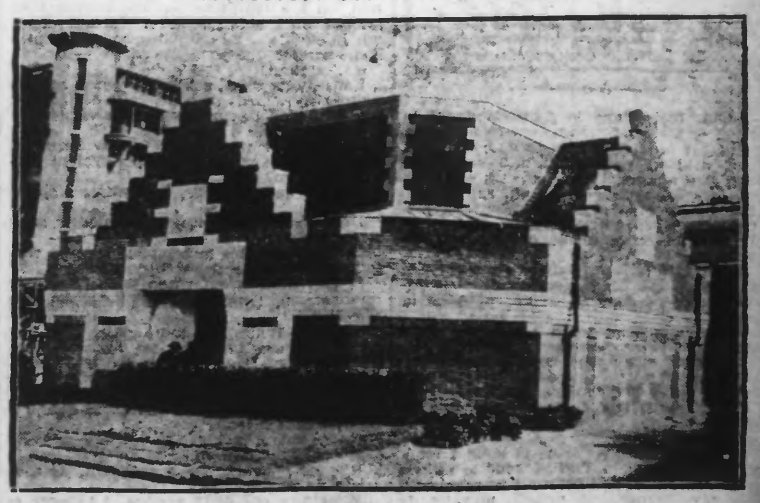

LE PAVILLON DE ROUBAIX-TOURCOING

En 2e page : Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration